



Assemblée générale

Documents officiels

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

404^e séance plénière

Lundi 29 novembre 2021, à 10 heures

New York

Président : M. Niang (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément aux dispositions de la résolution 32/40 B de l'Assemblée générale en date du 2 décembre 1977, nous nous réunissons aujourd'hui en séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

J'ai l'honneur et le plaisir de souhaiter la bienvenue à la présente séance à M. Abdulla Shahid, Président de l'Assemblée générale, à M. Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Président du Conseil de sécurité, à M^{me} Maria Luiza Ribeiro Viotti, Directrice de cabinet du Secrétaire général de l'ONU, et à M. Riyad Mansour, Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies et représentant du Président palestinien, Mahmoud Abbas.

Je souhaite également la bienvenue aux représentantes et représentants des États Membres, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile, et à toutes celles et tous ceux qui ont accepté l'invitation du Comité à cette séance spéciale. Nous remercions tout particulièrement M. Mohammed El-Kurd, militant palestinien, qui a bien voulu accepter, à l'invitation du Comité, de livrer ce

matin un message à titre de représentant de la société civile. Nous diffuserons également une vidéo contenant les messages de solidarité d'autres représentants éminents de la société civile. Je rappelle au Comité que cette réunion est retransmise en direct sur la télévision en ligne des Nations Unies, avec une interprétation simultanée dans les six langues officielles. Nous voudrions également saluer avec regret les nombreux membres du public qui auraient souhaité être présents à cette réunion solennelle, mais qui n'ont pas pu y assister en raison des restrictions dues à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Je prie instamment tous les orateurs et oratrices de limiter la durée de leur intervention à cinq minutes au plus. Il se peut que certains dignitaires doivent quitter la réunion à la fin de la première partie. Je voudrais à présent faire une déclaration en ma qualité de Président du Comité.

Chaque année, en ce jour, nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. C'est le cœur lourd que nous savons que la promesse d'un État palestinien indépendant et de la réalisation des droits des Palestiniens reste lettre morte. Depuis 1967, et plus de 70 ans après la Nakba de 1948, le peuple palestinien reste soumis à toujours plus de dépossession, de violence et d'insécurité sous l'occupation israélienne du territoire palestinien, y

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



compris Jérusalem-Est. Le Comité note avec regret qu'en dépit de l'adoption d'innombrables résolutions des organes de l'ONU, notamment la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, dont c'est le soixante-quatorzième anniversaire aujourd'hui, et la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, et des efforts déployés par la communauté internationale au fil des ans, la question de Palestine n'est toujours pas réglée. Israël continue de renforcer son occupation en étendant ses colonies illégales, en confisquant des structures et des biens palestiniens, en démolissant des maisons, en déplaçant de force des familles palestiniennes et en arrêtant et emprisonnant des civils palestiniens, y compris des enfants, créant ainsi une situation des plus instables. La détérioration rapide de la situation nous rappelle avec force que les travaux du Comité et de l'ensemble de la communauté internationale sont plus pertinents que jamais. Nous ne pouvons toutefois pas perdre espoir ni cesser nos efforts collectifs pour parvenir à une paix juste fondée sur le droit international et les nombreuses résolutions adoptées à l'ONU sur ce sujet.

Le Comité a été chargé par l'Assemblée générale de sensibiliser le public et de plaider pour une solution juste à la question de Palestine. Cette année, en solidarité avec le peuple palestinien, le Comité a pris résolument position sur les événements nombreux et graves survenus. Malgré les difficultés résultant de la pandémie de COVID-19, le Comité a veillé à ce que les défis actuels restent au centre de l'attention de la communauté internationale. Il a encouragé ses partenaires à promouvoir la réalisation des droits des Palestiniens et la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967. En réponse à la poursuite de l'expansion de la colonisation israélienne – près de 700 000 colons israéliens vivent aujourd'hui dans des colonies illégales en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est –, le Comité a systématiquement condamné cette violation flagrante du droit international dans ses déclarations trimestrielles lors des débats publics du Conseil de sécurité. Il a aussi condamné publiquement l'expansion des colonies, qu'il considère comme une source d'instabilité et une menace pour un règlement pacifique du conflit. En mars, à l'approche des élections palestiniennes qui étaient prévues, le Comité a demandé à Israël d'autoriser la tenue des élections à Jérusalem-Est, une partie essentielle du Territoire palestinien occupé. Il a également organisé une manifestation virtuelle pour mettre en avant la contribution des Palestiniennes en tant qu'agentes du changement et leur rôle crucial dans la recherche d'une solution juste et durable.

En avril, en solidarité avec les 5,7 millions de réfugiés palestiniens enregistrés auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dans le Territoire palestinien occupé, en Jordanie, au Liban et en Syrie, le Comité s'est associé à M. Philippe Lazzarini, Commissaire général de l'UNRWA, pour demander aux États Membres d'honorer leurs engagements politiques et de fournir un financement durable et fiable à l'Office. Lorsque le conflit meurtrier a éclaté en mai, le Comité s'est déclaré gravement préoccupé par la poursuite des tentatives d'expulsion de familles palestiniennes de leur maison à Jérusalem-Est occupée, les incursions israéliennes et la flambée de violence à la mosquée Al-Aqsa, ainsi que par l'escalade à Gaza, où de nombreux civils, dont des enfants, ont été tués par des frappes aériennes israéliennes. Le Comité a appelé à la cessation de toutes les attaques sans discrimination dirigées contre les civils et au respect par tous du droit international, notamment le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme.

À l'appui des efforts déployés à juste titre pour maintenir la question de Jérusalem parmi les priorités de la communauté internationale, le Comité a organisé en juillet une conférence virtuelle sur la question des changements démographiques forcés dans la ville, pour attirer l'attention sur le fait que les agissements de la Puissance occupante constituent une grave violation du droit international et une menace pour la paix. En octobre, le Comité s'est joint à M^{me} Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, à plusieurs experts de l'ONU et à d'autres organisations pour exprimer sa profonde inquiétude après qu'Israël a décidé de désigner six organisations de la société civile palestinienne comme entités terroristes. Ces organisations sont des partenaires réputés et fiables du Comité et de l'ONU et plaident depuis des années pour la protection et la promotion des droits fondamentaux des enfants, des femmes et des hommes palestiniens. Dans sa déclaration publique, le Comité a réaffirmé sa détermination à poursuivre sa collaboration avec ses partenaires de la société civile dans la mise en œuvre de son mandat. En outre, depuis mars dernier, le Comité collabore directement avec les membres du Quatuor pour le Moyen-Orient et le Conseil de sécurité afin de soutenir les appels lancés en faveur de la reprise de négociations constructives et fermement fondées sur le droit international et d'agir en ce sens.

En cette journée de solidarité avec le peuple palestinien, je tiens à réaffirmer notre engagement sans

faillie en faveur de sa juste cause. Le Comité continuera de tout mettre en œuvre pour plaider en faveur d'une solution juste et durable à la question de Palestine. Il restera résolument solidaire du peuple palestinien en vue de la réalisation de ses droits inaliénables, notamment son droit à l'autodétermination et son droit de créer son propre État dans le plein exercice de ses droits fondamentaux. Le Comité poursuivra ses efforts inlassables en tant que porte-drapeau jusqu'à ce que nous franchissions la ligne d'arrivée, à savoir une solution juste, durable et globale, selon laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivront côte à côte dans la paix et la sécurité, avec Jérusalem-Est pour capitale de l'État de Palestine, et dans la liberté et la dignité pour tous. Nous invitons l'écrasante majorité des États Membres qui sont depuis longtemps conscients de l'urgence de trouver une solution juste et pacifique, ainsi que les organisations internationales, à s'associer au Comité pour soutenir ce noble objectif.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole au Président de l'Assemblée générale, M. Abdulla Shahid.

M. Shahid (Président de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, alors que nous célébrons la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous devons faire preuve d'humilité. La paix au Moyen-Orient figure au premier rang des priorités mondiales depuis la création de l'ONU, et une grande partie de ce débat porte sur la mise en œuvre d'un règlement juste du conflit israélo-palestinien. Il est décevant de constater que, malgré la priorité accordée à cette question, l'énergie dépensée, les multiples résolutions adoptées par les organes de l'ONU et les décennies de négociations, de dialogue et de collaboration, si peu de progrès ont été accomplis. De surcroît, le peuple palestinien, tout comme le peuple israélien, continue de souffrir.

La vision d'une solution prévoyant deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, avec les Palestiniens et les Israéliens vivant pacifiquement côte à côte, demeure hors de portée. D'innombrables résolutions de l'Assemblée générale ont affirmé l'importance de résoudre la situation des réfugiés palestiniens pour parvenir à une paix juste et durable dans la région. Cependant, les aspirations des Palestiniens à l'autodétermination et à la souveraineté restent insatisfaites. Dispersés au Moyen-Orient et au-delà, les familles palestiniennes déracinées en 1948 perdent l'espoir de retrouver un jour leur foyer d'origine, d'autant que les colonies de peuplement illégales se multiplient

en dehors des frontières délimitées d'Israël. Dans la bande de Gaza, les Palestiniens continuent de vivre dans des conditions déplorables, leur accès aux commodités et services essentiels, notamment l'eau courante, l'électricité, les médicaments et l'éducation, étant limité. Ils sont pris au piège dans un cycle de chômage, de perspectives économiques limitées et de pauvreté, une dynamique qui a été gravement exacerbée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Privés d'État, ils ne peuvent même pas défendre leurs intérêts en tant que membres de la communauté mondiale. Nous devons faire beaucoup mieux. Nous devons aux habitants de la région de garantir leur sécurité. Ils méritent mieux que des conditions misérables. Ils méritent que leurs aspirations à la souveraineté et à l'autodétermination soient reconnues et satisfaites.

Nous devons continuer d'aider les Palestiniens et les Israéliens à régler le conflit, sur la base de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions en la matière, dans le respect des paramètres du droit international et du processus de paix en cours au Moyen-Orient. Tout au long de cette entreprise, nous ne devons jamais oublier la valeur humaine des habitants de cette région qui souffrent. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'ils vivent dignement. Je me félicite de l'action actuellement menée par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'UNRWA fournit des services vitaux en matière d'éducation, de santé et d'aide sociale, contribuant ainsi à répondre aux besoins des 5,6 millions de réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban, en Syrie et dans les territoires palestiniens occupés. Je me félicite également de la reprise, cette année, du financement crucial de l'UNRWA, même si je constate qu'il n'est pas encore suffisant pour satisfaire l'intégralité des besoins actuels. Une fois de plus, l'UNRWA ne dispose pas des fonds nécessaires pour poursuivre ses opérations jusqu'à la fin de l'année. Cela met en péril plusieurs domaines importants, notamment l'éducation des filles, les campagnes de vaccination et l'aide humanitaire. J'exhorte la communauté internationale à garantir un financement suffisant et fiable afin que les réfugiés palestiniens reçoivent l'assistance voulue. J'exhorte en outre la communauté internationale à ne pas se contenter de réfléchir à tout ce que nous avons manqué de faire pour le peuple palestinien, mais à œuvrer sérieusement pour lui accorder ce à quoi il aspire depuis des décennies, à savoir un État, l'autodétermination, le respect et la dignité.

En ma qualité de Président de l'Assemblée générale et à titre personnel, car je n'ai cessé d'appeler à la paix dans tout le Moyen-Orient tout au long de ma carrière, je continuerai de plaider en faveur du peuple palestinien. Je continuerai de défendre ses droits. Je continuerai de nourrir l'espoir d'un règlement qui permette aux Israéliens et aux Palestiniens de vivre en harmonie. Unissons-nous en tant que communauté internationale et concrétisons enfin cette vision.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Abdulla Shahid, Président de l'Assemblée générale, de son importante déclaration. Le Comité le remercie de sa direction des travaux de l'Assemblée en ce qui concerne la situation dans le Territoire palestinien occupé et dans l'ensemble du Moyen-Orient. J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à M. Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Président du Conseil de sécurité.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique), Président du Conseil de sécurité (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir invité à participer à la présente séance, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité.

Il y a 30 ans, une conférence internationale s'est tenue à Madrid, où, pour la première fois, les dirigeants israéliens se sont assis à la même table que les dirigeants arabes, notamment les Palestiniens, les Libanais, les Jordaniens et les Syriens. Cette réunion a marqué le point de départ d'une série de négociations de paix bilatérales et multilatérales. La Conférence de Madrid nous rappelle qu'une solution juste, durable et globale au conflit israélo-palestinien ne peut être obtenue que par des moyens pacifiques. L'appui de la communauté internationale a toujours été et restera crucial pour un accord de paix viable.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité est resté saisi de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Conseil a entendu des exposés mensuels du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, et a continué de tenir, tous les trois mois, des débats publics sur cette question. Le Conseil de sécurité a organisé d'autres réunions en mai (voir S/PV.8782) en réponse à la situation à Gaza et à Jérusalem-Est et publié une déclaration à la presse à ce sujet (SC/14527). Le Conseil a continué de prendre connaissance des rapports du Secrétaire général sur la

mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), grâce aux exposés présentés par le Coordonnateur spécial tous les trois mois, ainsi que sous forme écrite tous les six mois. Le dernier rapport a été présenté au mois de juin (voir S/PV.8804).

La situation au Moyen-Orient demeure une préoccupation centrale du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne l'absence de progrès pour trouver une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien. Le statu quo n'est pas viable, et il est urgent de prendre des mesures importantes pour inverser les tendances négatives observées sur le terrain. Le Conseil demeure fermement résolu à œuvrer en faveur d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, dans le respect du droit international, en particulier la Charte des Nations Unies, le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil, qui constituent la pierre angulaire de la paix et de la sécurité dans la région. Cet objectif doit être atteint au moyen de négociations directes entre les parties sur les questions relatives au statut final, menant à la solution des deux États, selon laquelle deux États démocratiques, Israël et une Palestine souveraine et indépendante, vivent côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, et en tenant compte des paramètres convenus au niveau international.

Les membres du Conseil restent préoccupés par la détérioration de la situation sur le terrain et demandent qu'il soit mis fin immédiatement aux actes qui sapent la confiance entre les parties et menacent la viabilité de la solution des deux États. Il s'agit notamment de la construction de colonies de peuplement, de la démolition et de la confiscation de biens palestiniens et des expulsions de Palestiniens à Jérusalem-Est, des attaques des colons dans tout le Territoire palestinien occupé, des actes d'incitation à la violence et du terrorisme. Les membres du Conseil de sécurité condamnent la violence et les attaques menées sans discrimination contre les civils, qu'ils soient israéliens ou palestiniens, et soulignent l'importance d'assurer la protection des civils.

Le Conseil de sécurité demeure préoccupé par la situation économique et humanitaire difficile à Gaza et appelle tous les acteurs concernés à prendre des mesures propres à l'améliorer dès maintenant et à plus long terme et à renforcer le cessez-le-feu conclu en mai. Les membres du Conseil soulignent la nécessité de garantir

un accès humanitaire complet et sans entrave à Gaza et exhortent les parties à œuvrer activement en vue de l'ouverture durable et régulière des points de passage. Ils se félicitent des efforts déployés à cet égard par l'Égypte et d'autres pays de la région, l'ONU, le Quatuor pour le Moyen-Orient et d'autres acteurs internationaux, et souhaitent que des progrès soient accomplis en vue de la réconciliation interpalestinienne et du fonctionnement efficace de l'Autorité palestinienne, notamment dans la bande de Gaza.

Le Conseil de sécurité continue de suivre de près la grave situation budgétaire et financière à laquelle est confrontée l'Autorité palestinienne et souligne qu'il importe d'y remédier, notamment en appuyant les efforts qu'elle déploie pour renforcer ses institutions. Les membres du Conseil sont conscients du rôle essentiel que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, grâce à l'appui et aux services vitaux qu'il fournit à des millions de réfugiés dans la région. De même, ils sont vivement préoccupés par la crise de financement récurrente à laquelle fait face l'Office, et remercient les donateurs de leurs contributions versées en temps utile, tout en invitant les autres à faire de même.

Le Conseil de sécurité continuera de suivre de près la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, de s'efforcer d'obtenir la mise en œuvre de ses résolutions pertinentes et d'encourager et d'appuyer les efforts déployés pour créer un environnement propice à l'instauration de la paix, de la prospérité et de la sécurité tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens, notamment grâce à l'action menée par le Quatuor. Dans l'esprit de la Conférence de Madrid, on ne peut parvenir à une paix et à une réconciliation véritables entre Israéliens et Palestiniens qu'au moyen d'un processus de négociation résolu, avec la participation des acteurs internationaux. Ce n'est que par le dialogue et la diplomatie que les peuples israélien et palestinien pourront tous deux bénéficier, sur un pied d'égalité, des libertés ainsi que de la sécurité, de la dignité et de la prospérité qu'ils méritent tant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Juan Ramón de la Fuente Ramírez, Représentant permanent du Mexique, de sa précieuse déclaration, qui confirme le plein attachement du Conseil de sécurité à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Sa déclaration réaffirme également l'appui indéfectible

et de longue date du Mexique à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien.

J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à M^{me} María Luiza Ribeiro Viotti, Directrice de cabinet, qui va s'exprimer au nom du Secrétaire général.

M^{me} Ribeiro Viotti (*parle en anglais*) : Je transmets les salutations spéciales du Secrétaire général, qui m'a demandé de partager son message avec le Comité à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien :

« En cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, continue de représenter une grave menace contre la paix et la sécurité internationales. Les violations persistantes des droits des Palestiniens ainsi que l'expansion des colonies risquent de mettre à mal les perspectives d'une solution des deux États. Alors que la communauté internationale s'évertue à rétablir le dialogue entre Israël et la Palestine, je me félicite des échanges qui ont récemment eu lieu entre les hauts responsables des deux pays. Cela étant, il ne suffit pas d'éviter que la situation ne se dégrade. L'objectif ultime demeure de parvenir à deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux aspirations nationales légitimes des deux peuples, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale des deux États.

J'invite les parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale qui serait de nature à compromettre les perspectives d'un règlement pacifique du conflit fondé sur le droit international et les résolutions pertinentes des organes de l'ONU. J'appelle en outre les parties à procéder à des échanges constructifs dans le but de mettre un terme au bouclage de Gaza et d'améliorer les conditions de vie des Palestiniens soumis à l'occupation.

Je félicite les généreux donateurs qui appuient l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et j'appelle les États Membres à fournir à l'Office un financement prévisible et en temps voulu pour lui permettre de mener à bien son action capitale. Ensemble, renouvelons l'engagement indéfectible que nous avons pris

d'aider le peuple palestinien à réaliser ses droits inaliénables et à bâtir un avenir de paix, de justice, de sécurité et de dignité, tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens. »

Je voudrais maintenant formuler quelques observations supplémentaires à titre personnel.

L'ONU est déterminée à aider les Palestiniens et les Israéliens à régler le conflit. La situation générale reste précaire en raison de la poursuite des actions unilatérales, de la violence, des opérations militaires et de la menace d'escalade. Les colonies de peuplement en Cisjordanie occupée continuent de s'étendre, y compris à Jérusalem-Est et dans des zones cruciales pour la continuité d'un futur État palestinien. La poursuite des travaux de construction porte atteinte au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la souveraineté et accroît le risque d'affrontements violents. Cela est illégal et doit cesser. Les violations des droits humains des Palestiniens, notamment la confiscation de terres, le recours à la détention administrative prolongée, l'usage excessif de la force, les graves restrictions à la liberté de circulation et la violence croissante des colons, entravent considérablement la capacité des Palestiniens de vivre en sécurité et de développer leurs communautés et leur économie.

Nous sommes également préoccupés par la situation à Jérusalem-Est, notamment les tensions récurrentes dans les Lieux saints et aux alentours et la menace persistante d'expulsions de Palestiniens de leurs maisons. Toutes les parties doivent agir pour préserver le statu quo des Lieux saints, cesser les actions unilatérales et éviter d'exacerber une situation déjà précaire. L'Égypte et d'autres partenaires clefs, ainsi que le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, s'efforcent de maintenir le fragile cessez-le-feu à Gaza.

En définitive, nous ne pourrions réaliser des progrès véritables et durables que si nous ouvrons un horizon politique légitime. Le processus de paix doit être relancé pour atteindre l'objectif tant recherché de mettre fin à l'occupation et de concrétiser la solution des deux États, avec une Palestine indépendante vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, avec Jérusalem pour capitale des deux États. Nous exhortons toutes les parties à prendre des mesures concrètes pour améliorer les perspectives de réalisation d'une solution négociée prévoyant deux États ainsi que d'une paix juste et durable.

Les efforts déployés par la société civile sont un aspect important de l'action qui est menée pour combler le fossé entre Israéliens et Palestiniens. Par conséquent, les donateurs internationaux et d'autres États Membres se sont déclarés préoccupés par les récentes mesures prises par Israël contre six organisations de la société civile palestinienne et ont demandé à Israël de fournir des informations supplémentaires à cet égard. L'ONU poursuivra ses échanges avec les autorités israéliennes sur cette question afin de garantir un espace aux activités menées au titre du droit international.

Alors que nous travaillons à la reprise des négociations, il est également indispensable de répondre immédiatement aux besoins économiques et humanitaires des Palestiniens. L'appel éclair humanitaire des Nations Unies pour Gaza a reçu un appui vital, mais il faut faire davantage pour accroître le développement économique durable et les perspectives d'emploi. En outre, la Cisjordanie occupée a besoin d'une revitalisation économique pour favoriser la reprise et faire reculer la pauvreté. Si les donateurs ne font pas preuve de plus de générosité encore, il ne sera pas possible d'élargir l'aide dont le peuple palestinien a d'urgence besoin.

En cette Journée internationale de solidarité, renforçons l'engagement commun que nous avons pris d'aider le peuple palestinien à réaliser ses droits inaliénables et à bâtir un avenir de paix, de justice, de sécurité et de dignité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} María Luiza Ribeiro Viotti, Directrice de cabinet, de l'importante déclaration qu'elle vient de prononcer au nom du Secrétaire général et de ses observations constructives à titre personnel. Je tiens à exprimer la sincère reconnaissance du Comité au Secrétaire général pour les efforts qu'il consent personnellement en vue de faire progresser la solution des deux États et de promouvoir une solution globale, juste et durable à la question de Palestine.

Je donne maintenant la parole à M. Riyad Mansour, Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui donnera lecture d'un message du Président de l'État de Palestine, S. E. M. Mahmoud Abbas.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de donner lecture de la déclaration du Président Mahmoud Abbas à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Une traduction anglaise est envoyée aux missions par voie électronique en ce moment même.

(l'orateur poursuit en arabe)

« Tout d'abord, je tiens à exprimer, en mon nom propre et au nom du peuple palestinien, mes remerciements et ma gratitude à toutes celles et tous ceux qui, dans le monde, croient en notre cause juste et historique ainsi qu'en son caractère central, de même qu'à tous les peuples qui ont exprimé leur solidarité avec le peuple palestinien et appuyé sa lutte légitime, témoignant de sa résilience et de sa ténacité dans le Territoire palestinien occupé, avec Jérusalem en son cœur. Le monde a également été témoin de la lutte et de la souffrance de notre peuple dans les camps de réfugiés dans notre patrie et dans la diaspora. Nous voulons également exprimer notre sincère gratitude à l'écrasante majorité d'États qui ont réaffirmé leur appui au droit du peuple palestinien à l'autodétermination ainsi que leur attachement au droit international et à la légitimité internationale. La fermeté de notre peuple palestinien sur sa terre et dans le monde entier, et la solidarité indéfectible qui lui est témoignée, sont ce qui a permis à la question de Palestine de ne pas tomber dans l'oubli au fil du temps et des générations.

Il y a plusieurs décennies, la communauté internationale a défini sa vision pour la paix, qui est la solution des deux États basée sur les frontières de 1967. Cette vision a été consacrée par les résolutions de l'Organisation, qui ont notamment prévu des mandats ainsi qu'une base pour une solution et ses mécanismes selon un calendrier précis, notamment par l'adoption de la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité, qui vise principalement à préserver la solution des deux États sur la base des frontières de 1967. Ces résolutions ont également consacré les obligations des parties, ainsi que celles des États, de s'abstenir de reconnaître les actions unilatérales illégales ou d'y contribuer de quelque manière que ce soit, de faire la distinction, dans leurs échanges avec Israël, entre le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, et le territoire d'Israël, Puissance occupante, de veiller au respect du droit international et d'assurer la protection internationale de notre peuple sans défense.

Nous devons rappeler aux États qui ont établi des bureaux commerciaux ou diplomatiques à Jérusalem, et à ceux qui ont conclu des accords avec des entreprises ou des établissements d'enseignement actifs dans les colonies de peuplement ou qui achètent des produits en provenance de ces colonies, que toutes ces actions sont contraires au droit international et ne font qu'encourager les autorités d'occupation israéliennes à commettre davantage de crimes contre le peuple palestinien. Nous voulons que ces États sachent qu'en agissant de la sorte, ils aggravent les souffrances de notre peuple, car leurs actions enracinent l'occupation de notre terre et ne contribuent pas à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la région.

La communauté internationale dénonce depuis longtemps les politiques d'annexion coloniale et d'expansion des colonies sur notre terre menées par Israël, ainsi que ses violations des droits de notre peuple et ses actes d'agression contre nos lieux saints chrétiens et islamiques. Cet appui de la communauté internationale doit s'accompagner de mesures concrètes pour traduire le consensus international en actions sur le terrain et permettre à notre peuple d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination, de jouir de sa liberté et de son indépendance sur sa terre et d'instaurer une paix juste et globale dans la région. À cet égard, nous demandons instamment à tous les États qui croient en la solution des deux États et qui ont reconnu Israël de reconnaître également l'État de Palestine.

Le rejet flagrant par Israël de la solution des deux États et son entêtement à enraciner son occupation au lieu d'y mettre fin, et le fait qu'on attend que les parties soient prêtes au dialogue et à la réalisation de la paix, signifient concrètement qu'on laisse Israël, Puissance occupante, mener à bien son annexion en commettant ses actions illégales et en modifiant les faits sur le terrain, ce qui ne fait que rendre la situation plus complexe et la concrétisation de la solution des deux États plus difficile, voire impossible. C'est pourquoi nous avons proposé d'autres solutions et présenté des propositions dans le discours que nous avons prononcé dans le cadre du débat général de l'Assemblée générale (voir A/76/PV.12). Les autorités d'occupation mettent en péril la possibilité d'une solution des deux États et ancrent

la discrimination raciale, tandis que leurs forces militaires contrôlent notre peuple palestinien, ce que nous ne pouvons accepter. Par conséquent, elles doivent choisir entre la solution des deux États, conforme à la légitimité internationale, et la solution d'un État pour tout le monde, car nous ne tolérerons pas l'occupation éternellement.

Nous sommes à un moment décisif. Soit la volonté de la communauté internationale s'imposera, avec la réalisation de la solution des deux États, soit on laissera la solution des deux États être l'otage du bon vouloir de la Puissance occupante, ce qui revient à l'abandonner. Personne ne peut raisonnablement s'attendre à ce qu'Israël, Puissance occupante, qui appuie les colonies de peuplement et la violence des colons, qui persiste dans son agression contre notre peuple à Jérusalem, dans la vieille ville, à Cheik Jarrah et à Silwan, et contre nos lieux saints, qui assiège notre peuple dans la bande de Gaza, qui tue et torture nos prisonniers, qui refuse de restituer les dépouilles de nos proches, qui détruit nos maisons et provoque le déplacement de nos enfants, se réveille un jour et choisisse la paix de sa propre initiative, sans efforts internationaux intenses et sérieux ni mesures dissuasives pour mettre fin à ces politiques et à ces crimes.

Trente ans après la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, à Madrid, nous sommes plus que jamais convaincus que le parrainage international est une nécessité si nous voulons instaurer la paix. Certains estiment peut-être que le moment n'est pas encore venu de lancer des initiatives internationales ambitieuses en faveur de la paix ou de relancer le processus de paix, en raison de l'opposition de l'une des parties. Cela compromet les chances de parvenir à une solution. Voici les questions que je me pose. Quelles étaient les perspectives de paix avant la Conférence de Madrid ? À quel point les positions des parties divergeaient-elles à l'époque ? Combien de temps la communauté internationale a-t-elle dû attendre avant que les parties ne soient prêtes à dialoguer ?

Nous sommes prêts à travailler avec la communauté internationale, y compris le Quatuor pour le Moyen-Orient et le Conseil de sécurité, pour sauver la solution des deux États, basée sur les frontières de 1967, avant qu'il ne soit trop

tard. Nous réaffirmons ici que nous continuons à tendre la main à toutes les parties pour parvenir à une paix juste et globale et soulignons une fois de plus l'importance d'organiser une conférence internationale sous les auspices du Quatuor, en tant que mécanisme établi par le Conseil de sécurité à cette fin, avec la participation de toutes les parties concernées, pour lancer un véritable processus de paix guidé par les décisions de la légitimité internationale, avec l'objectif de mettre fin à l'occupation et de régler toutes les questions relatives au statut final, tout en établissant un ensemble de garanties pour mettre en œuvre ce qui sera convenu selon un calendrier précis. L'objectif ultime est de parvenir à une paix juste et globale qui permette de mettre fin à l'occupation et qui aboutisse à la liberté du peuple palestinien ainsi qu'à son indépendance au sein de son propre État, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Pour notre part, nous ne ménagerons aucun effort pour honorer nos obligations au titre du droit international. Nous continuerons de travailler à l'unification de notre terre et de notre peuple, à la tenue d'élections présidentielle et législatives dès qu'elles pourront être organisées à Jérusalem et à la formation d'un gouvernement d'unité nationale dont tous les partis croient aux paramètres de la légitimité internationale. Nous redoublerons d'efforts pour mettre de l'ordre dans nos affaires palestiniennes, pour parvenir à la réconciliation et mettre fin à la division, pour consacrer l'état de droit et les droits de l'homme, les principes démocratiques et la liberté d'expression, pour donner aux femmes et aux jeunes les moyens d'agir et pour relancer notre économie nationale. Nous nous efforcerons de réaliser tout cela en partenariat avec les institutions de la société civile et le secteur privé. Nous continuerons d'honorer nos obligations au titre du droit international.

Israël cherche à s'emparer du maximum de terres palestiniennes tout en réduisant au minimum la présence palestinienne, alors qu'environ 13,5 millions de personnes, dont la moitié ou plus sont des Palestiniens et l'autre moitié des Juifs israéliens, vivent en Palestine historique, de la mer Méditerranée au Jourdain. Aujourd'hui plus que jamais, comme l'a déclaré le Président Jimmy Carter, le choix est clair et sans équivoque : la paix ou l'apartheid. Le

monde peut-il tolérer un nouvel apartheid ? Le peuple palestinien ne tolérera pas l'oppression et l'injustice et poursuivra son combat légitime contre l'occupation coloniale de notre terre et de notre peuple. Nous ne renoncerons pas à la culture de paix qui est profondément enracinée en nous. Nous maintiendrons notre approche de résistance populaire pacifique. Nous n'accepterons pas un avenir fait de murs, de blocus, de discrimination raciale, d'oppression, de haine et de colonialisme.

La question de Palestine restera le témoin de la crédibilité de la communauté internationale et de l'efficacité de l'ordre qu'elle a établi pour faire respecter le droit international, maintenir la paix et la sécurité internationales, interdire l'acquisition de territoire par la force et appuyer le droit des peuples à l'autodétermination, conformément aux promesses faites et aux engagements pris dans ses résolutions et ses traités internationaux. Notre peuple ne demande pas plus que ce que la légitimité internationale a accordé aux autres peuples du monde, mais il n'acceptera pas moins. La destinée de notre peuple est de vivre dans la liberté et la dignité sur sa terre de Palestine, et il n'y a aucune puissance sur Terre qui puisse l'empêcher d'atteindre cet objectif. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à transmettre nos salutations et nos remerciements sincères au Président de l'État de Palestine, S. E. M. Mahmoud Abbas, pour son message très important. Je tiens également à assurer le Président Abbas et, à travers lui, le peuple palestinien, que le Comité est fermement déterminé à poursuivre l'action qu'il mène conformément au mandat qu'il a reçu de l'Assemblée générale, en vue de promouvoir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine et la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination pour un État de Palestine indépendant.

Nous allons maintenant diffuser des messages de solidarité, présentés par S. E. M^{me} Tarja Halonen, ancienne Présidente de la Finlande et ancienne Coprésidente de la Commission internationale des femmes pour une paix israélo-palestinienne juste et durable ; M^{me} Malala Yousafzai, lauréate du prix Nobel de la paix ; M^{me} Hanan Al-Hroub, lauréate palestinienne du Prix mondial des enseignants ; et M^{me} Agnès Callamard, Secrétaire générale d'Amnesty

International. Immédiatement après la projection de la vidéo, nous donnerons la parole à M. Mohammed El-Kurd, un militant palestinien qui est l'invité spécial du Comité et qui livrera un message.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Les messages que nous venons d'entendre de la part de représentantes de différents pays et de tous les secteurs de la société nous rappellent une fois de plus les voix puissantes des femmes ainsi que leur rôle crucial dans l'appui au changement positif qui peut conduire à une solution juste, durable et pacifique.

C'est avec plaisir que je vais maintenant donner la parole à M. Mohammed El-Kurd, notre invité spécial. C'est un militant, écrivain et poète palestinien, originaire de Cheik Jarrah à Jérusalem-Est. Il a obtenu un master aux États-Unis et s'est fait connaître pour avoir parlé des expulsions forcées de Palestiniens à Cheik Jarrah et les avoir consignées. M. El-Kurd était le sujet principal du film documentaire *My Neighbourhood (Mon quartier)*, réalisé en 2013 par Julia Bacha et Rebekah Wingert-Jabi. Avec l'aide de sa sœur jumelle Muna, il a fait campagne pour les droits des Palestiniens par la voie des médias sociaux, et en 2021, il a été inclus dans la liste annuelle du magazine *Time* des 100 personnes les plus influentes du monde. C'est un plaisir de l'avoir parmi nous.

M. El-Kurd (*parle en anglais*) : Je remercie le Comité pour ces discours novateurs. Je suis sûr que les autorités d'occupation sont très inquiètes en ce moment. Je m'appelle Mohammed El-Kurd et je suis ici pour prononcer un discours.

Lorsque j'avais 11 ans, je suis rentré de l'école et j'ai vu mes meubles éparpillés dans ma rue à Cheik Jarrah, un quartier de Jérusalem occupée en Palestine occupée. La rue grouillait de soldats, de policiers et de colons. Mes voisins criaient et protestaient. Certains d'entre eux ont été emmenés à l'hôpital. Les colons avaient envahi notre maison et en occupaient la moitié. Ils disaient que suite à un décret divin, elle leur appartenait ; comme si Dieu était un agent immobilier. Aujourd'hui, plus d'une décennie plus tard, ils viennent terminer ce qu'ils avaient commencé. Des organisations de colons soutenues par des milliardaires, protégées par les forces d'occupation israéliennes, vont probablement éjecter ma famille de sa maison pour toujours. Et pas seulement ma famille, mais des centaines voire des milliers de Palestiniens de mon quartier et d'autres communautés

telles que Silwan et Issaouïyé et Massafer Yatta, dans les collines du sud d'Hébron, et ailleurs. L'ombre de la dépossession plane sur une grande partie de mon quartier. Nous vivons constamment dans l'angoisse de devenir des sans-logis. L'ONU a qualifié cela de crime de guerre. Plus important encore, je sais que c'est du vol. Ma communauté, comme toutes les communautés palestiniennes, sait bien ce qu'être dépossédée veut dire. Ma grand-mère a été expulsée de sa maison à Haïfa en 1948, lorsque des centaines de milliers de Palestiniens ont été déplacés lors de la Nakba. Elle a trouvé refuge dans les années 50 après que l'ONU et la Jordanie ont construit des logements à Cheik Jarrah, en promettant que les 28 familles de réfugiés recevraient un titre légal de propriété. Puis la guerre de 1967 a eu lieu.

Suite à l'annexion illégale de Jérusalem par les forces israéliennes, plusieurs organisations de colons, dont certaines ont leur siège aux États-Unis, n'ont eu de cesse de tenter de s'emparer du quartier. Il va sans dire que nous avons essayé de lutter contre cette expulsion forcée devant les tribunaux. Mais comme le disait ma grand-mère, si le juge est votre ennemi, auprès de qui vous plaindre ? L'accaparement des terres par Israël est couvert par la loi, il est donc presque impossible de le contester. Malgré cela, la bataille autour de Cheik Jarrah n'est pas juridique par essence. Elle est politique. Elle fait partie d'un effort systématique plus large visant à israélieniser tout Jérusalem, ma ville natale. Ma famille et mes voisins le savent bien. Nous savons par expérience directe que le système judiciaire israélien est créé par et pour ceux qui bénéficient toujours du régime colonial israélien. Au moment où je parle, l'avocat de notre famille tente de persuader un juge colon de se prononcer contre les colonies de peuplement. Le mot « apartheid » me vient à l'esprit, mais dire qu'il existe une asymétrie et une injustice dans le système judiciaire israélien est un euphémisme. Nous devons faire face à un système colonialiste et à motivation idéologique, bâti par et pour les colonisateurs, qui fonctionne exactement comme cela était prévu. Ces lois injustes ne sont pas seulement préférentielles – servant les objectifs démographiques et politiques du projet sioniste – elles sont couvertes par le manteau d'une législation presque démocratique, apparemment contestable.

Cet été, nous avons porté notre combat dans la rue. Des Palestiniens de Jérusalem et du monde entier se sont associés aux efforts que nous fournissons pour résister à la prise de contrôle, dans un mouvement qui a très vite été baptisé le « Unity Uprising » (le soulèvement de l'unité). La situation a rapidement dégénéré en attaques

contre la bande de Gaza assiégée. Les Palestiniens se sont mobilisés et ont résisté, et partout dans le monde, des gens ont manifesté pour soutenir le droit des Palestiniens à la libération et à la décolonisation. Mais quelques mois plus tard, l'attention du monde s'est portée ailleurs. Cependant, pour les Palestiniens, la réalité n'a pas changé. Pendant trois mois, notre quartier a été soumis à un blocus imposé par les forces israéliennes, avec des restrictions permanentes destinées à asphyxier les centaines de Palestiniens qui y vivent. Et pourtant, dans le même temps, des colons juifs armés, qui ont déjà occupé certaines de nos maisons, se promènent librement dans les rues, sans s'inquiéter de rien. Chaque nuit, une douzaine de fanatiques armés patrouillent dans ma rue avec une impunité arrogante. Ils sont protégés, voire soutenus par les troupes qui imposent le blocus à ma communauté.

Je me dois de prendre une minute pour évoquer les millions de personnes assiégées dans la bande de Gaza, qui vivent dans une prison à ciel ouvert. Je me dois d'évoquer les milliers de détenus palestiniens assujettis dans les prisons palestiniennes. Je me dois d'évoquer mon voisin, Murad Attieh, instituteur, qui a été arraché à sa famille et jeté en prison, sur la base d'accusations forgées de toutes pièces, pour la seule raison qu'il avait osé dire non au nettoyage ethnique.

Je me demande ce que je peux dire aujourd'hui qui n'a pas déjà été dit. Combien de Palestiniens se sont déjà exprimés du haut de cette tribune, depuis des décennies, pour dénoncer les mêmes promesses non tenues et les résolutions jamais appliquées de l'ONU ? Combien d'entre nous ont essayé d'exposer les atrocités que tous les membres de cet organe connaissent parfaitement et continuent pourtant d'ignorer ? À un certain moment de sa vie, tout Palestinien comprend que la Nakba est loin d'être terminée. Elle se poursuit chaque fois que l'occupation israélienne révoque des droits de résidence à Jérusalem. Elle retentit de chaque plaque de rue d'où l'arabe a disparu. Elle nous transperce durant les campagnes de déshumanisation qui n'en finissent pas. Si vous n'êtes pas chassé de votre maison, elle est démolie. Si vous n'êtes pas jeté en prison, on vous tire dessus dans la rue. Si vous n'êtes pas abattu dans la rue, il y a un drone dans votre ciel, dans la bande de Gaza. Si ce n'est pas une bombe, c'est l'exil.

Je suis fatigué de rapporter la même cruauté tous les jours, de réfléchir à de nouvelles manières de décrire l'évidence. La situation dans mon quartier de Cheik Jarrah n'est pas difficile à comprendre. C'est un

parfait microcosme de colonialisme, la réalité que les Palestiniens connaissent depuis 70 ans de règne sioniste. Ce vocabulaire n'est pas théorique. Il est manifeste dans les tentatives de nous expulser de nos maisons pour que des colons puissent les occuper, avec l'appui d'un régime dont les forces et les politiques apportent un concours violent au transfert d'une population en vue d'en installer une autre. Peu m'importe qui ces termes offensent. « Colonial » est la bonne manière de qualifier un État dont les forces s'associent à la violence de colons ; dont le gouvernement collabore avec des organisations de colons ; dont le système judiciaire se sert de lois expansionnistes pour s'approprier nos maisons ; dont la loi sur l'État-nation consacre les « implantations juives » comme « valeur nationale... à encourager et promouvoir ». L'appétit pour des terres palestiniennes sans Palestiniens n'a pas faibli depuis sept décennies. Je le sais parce que je le vis. Je n'ai aucune confiance dans le système judiciaire israélien. Il fait partie de l'État colonial, bâti par les colons pour les colons. Je ne m'attends pas non plus à ce qu'un quelconque des gouvernements internationaux qui sont profondément complices de l'entreprise coloniale israélienne intervienne en notre faveur. En revanche, j'ai foi dans les personnes du monde entier – dans les citoyens des États représentés ici – qui protestent et font pression sur les gouvernements pour mettre fin à ce qui est fondamentalement un appui inconditionnel aux politiques israéliennes de nettoyage ethnique.

L'impunité et les crimes de guerre ne seront pas arrêtés par des déclarations de condamnation et des sourcils levés. Ils ne seront pas arrêtés par des expressions de préoccupation sur Twitter. Nous n'avons cessé d'expliquer le genre de mesures politiques qui doivent être prises pour transformer la situation. Il s'agit de boycotts et de sanctions au niveau étatique. Le problème, une fois de plus, n'est pas l'ignorance, mais l'inaction. Les États-Unis ont opposé leur veto à plus de 53 résolutions du Conseil de sécurité critiquant Israël. En fait, plus de la moitié des vetos des États-Unis ont servi à défendre Israël. Combien de temps devons-nous accorder l'impunité à Israël pour son occupation ? Ce ne sont pas des négociations qui apporteront la paix ; c'est la fin de l'impunité.

Quand nous nous penchons sur les atrocités les plus horribles et les plus inhumaines de l'histoire, aujourd'hui, nous les envisageons avec tant de clarté morale – tant de clarté morale que nous avons tendance à oublier que, lorsque ces atrocités se sont produites, elles étaient parfaitement légales. Non seulement elles

étaient parfaitement légales mais, au moment où elles ont eu lieu, toutes étaient controversées et contestées. Elles étaient trop complexes. Les gens employaient des termes neutres, comme nous le faisons aujourd'hui. Nous pensons tous que s'il s'était agi de nous à l'époque, nous aurions été du bon côté de l'histoire. Nous avons l'occasion aujourd'hui d'être du bon côté de l'histoire. Je demande à toutes les personnes présentes d'être courageuses. La question de Palestine ne peut être réglée sans une Palestine libérée.

Je sais que l'occupation finira. Comme toutes les injustices, elle finira. Elle doit finir. Tous les empires finissent par tomber. La cause palestinienne sortira victorieuse. Je le sais. Je sais que les gens se souviendront de la réalité que nous subissons aujourd'hui avec la plus grande clarté morale. Un jour, il y aura des musées en notre honneur, des mémoriaux en notre mémoire et des statues portant nos noms. Les gens se tiendront sur nos terres et reconnaîtront les souffrances dont elles ont été le théâtre. J'espère juste que cette reconnaissance, ce recours et ces réparations interviendront assez tôt, pendant qu'il y aura encore des Palestiniens. Nous méritons la justice et la libération de notre vivant. Nous méritons de récupérer notre terre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie chaleureusement M. Mohammed El-Kurd pour sa déclaration très forte et pénétrante, dans laquelle il a décrit avec beaucoup d'éloquence le sort du peuple palestinien et insisté sur la nécessité de garder la foi et de rester déterminé dans la tâche consistant à réaliser les droits des Palestiniens. Je saisis cette occasion pour remercier toutes les organisations de la société civile qui s'occupent de la question de Palestine dans le monde entier pour leur action précieuse et solidaire en faveur du peuple palestinien. Le Comité promet de continuer à travailler avec les Palestiniens et les organisations de la société civile en vue de défendre les droits inaliénables des Palestiniens. Une fois de plus, je remercie M. El-Kurd.

Nous arrivons au terme de la première partie de notre séance. Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil de sécurité et la Directrice de cabinet du Secrétaire général de leur contribution à cette importante séance, qui constitue une manifestation de solidarité à l'égard du peuple palestinien.

Nous passons maintenant à la deuxième partie de la séance. Je vais présenter les organisations intergouvernementales qui soutiennent la cause

palestinienne et qui, au fil des ans, ont choisi de participer à cette séance spéciale afin d'exprimer leur solidarité. Nous entendrons les représentants respectifs du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés. En raison des contraintes logistiques liées à la maladie à coronavirus (COVID-19), je demanderai aux représentants de ces organisations internationales de faire leur déclaration de leur place.

Je donne maintenant la parole à M. Peter Mohan Maithri Pieris, Représentant permanent de Sri Lanka, qui va s'exprimer en sa qualité de Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de l'aimable invitation qui m'a été adressée pour prendre la parole à la séance spéciale d'aujourd'hui, tenue à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, en ma qualité de Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

La date d'aujourd'hui, le 29 novembre, a beaucoup d'importance pour le peuple palestinien et pour nous tous. La résolution 181 (II) a été adoptée le 29 novembre 1947, avec beaucoup d'espoir et de grandes attentes de paix. Malheureusement, 74 ans plus tard, nous attendons toujours un règlement de la question de Palestine. La présente réunion spéciale tenue à l'occasion de la Journée de solidarité, que nous marquons depuis 44 ans, nous rappelle avec force la nécessité urgente de trouver une solution juste et pacifique pour le peuple palestinien, qui est toujours privé de son droit inaliénable à un État de Palestine indépendant, souverain et uni.

Le mois dernier, le Comité spécial a présenté son cinquante-troisième rapport (A/76/360), en application de la résolution 75/96 de l'Assemblée générale. En raison des contraintes imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Comité spécial n'a pas pu mener ses consultations annuelles avec les États Membres à Genève ni entreprendre sa mission annuelle dans la région. Le Comité spécial, comme la

plupart des entités et organes de l'ONU, a donc organisé des réunions en ligne.

Les principaux sujets de préoccupation mis en évidence par le Comité concernent l'escalade des hostilités à Gaza en mai, la situation humanitaire et le blocus à Gaza, la liberté d'expression en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, les démolitions et les expulsions forcées, l'expansion des colonies et la violence des colons, l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les droits des Palestiniennes et Palestiniens, la situation des réfugiés palestiniens et la situation des droits humains dans le Golan syrien occupé.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé, au 27 juillet, 345 030 cas confirmés de COVID-19 avaient été recensés en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza, ainsi que 3 877 décès depuis le début de la pandémie. Selon les informations reçues, l'occupation a affaibli les services sanitaires et fait du Territoire palestinien occupé un espace vulnérable où la pandémie pouvait se développer. Les données reçues du Ministère palestinien de la santé indiquent que, dans la bande de Gaza, seuls 22 % des établissements de soins de santé primaires sont restés ouverts pendant toute la durée de l'épidémie de COVID-19. Au 31 août, seuls 16 % des Palestiniennes et Palestiniens éligibles pour la vaccination avaient reçu deux doses. Le 25 mars, le Comité a fait une déclaration à la presse, dans laquelle il a exprimé sa préoccupation face aux informations selon lesquelles Israël avait manqué à sa responsabilité juridique internationale et à son obligation d'assurer la vaccination de la population palestinienne dans le Territoire palestinien occupé. Ces préoccupations ont été soulevées en raison de signalements selon lesquels Israël avait donné des surplus de vaccins contre la COVID-19 à l'étranger alors qu'un grand nombre de Palestiniennes et Palestiniens n'étaient toujours pas vaccinés.

La pandémie de COVID-19 a continué à avoir de lourdes conséquences sur les femmes et les filles au cours de la période considérée, les lignes d'assistance téléphonique pour les rescapées de la violence de genre ayant signalé une augmentation de 70 % du nombre d'appels reçus. Les experts ont notamment attribué cette augmentation aux pressions financières et aux restrictions de mouvements résultant de la pandémie. Les restrictions liées à la pandémie dans le Territoire palestinien occupé ont exacerbé les violences domestiques, les atteintes sexuelles, les mariages forcés et le poids des charges domestiques sur les femmes, y

compris le soutien qu'elles apportent aux enfants suivant un enseignement en ligne.

Le Comité estime que le droit à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène revêt une importance capitale dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Au cours de la période considérée, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a recensé 93 démolitions par les autorités israéliennes de structures et installations physiques fournissant de l'eau et des services d'assainissement et d'hygiène en Cisjordanie. La contamination de plus de 90 % de l'eau potable à Gaza a fortement entravé les activités des hôpitaux avant même le début de la pandémie de COVID-19. Je voudrais saluer le travail accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui porte assistance aux réfugiés palestiniens depuis 1950 et leur fournit des services vitaux de développement humain et une aide d'urgence. Le Comité spécial a été informé que plus de 5,7 millions de réfugiés palestiniens étaient enregistrés auprès de l'UNRWA, alors que les déficits de financement de l'Office augmentent chaque année, mettant en péril sa capacité à fournir des services essentiels.

Lorsque nous avons adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous nous sommes engagés à ne laisser personne de côté. Le peuple palestinien n'est-il pas concerné par cet engagement ? Depuis le début de la pandémie, nous nous efforçons de mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre des objectifs de développement durable, mais malheureusement, le développement durable reste un objectif extrêmement difficile à atteindre pour la Palestine. Nous devons agir rapidement et sérieusement pour demander le changement tant souhaité. Nous devons promouvoir des conditions propices à de véritables négociations et permettant aux deux parties au conflit de s'employer à créer l'environnement nécessaire à l'instauration de la paix. Nous devons appuyer et encourager l'adoption de mesures de confiance réciproques par les deux parties afin d'appuyer les efforts visant à relancer le dialogue et les négociations de fond. La solidarité exceptionnelle dont nous sommes témoins aujourd'hui confirme la validité de l'appui apporté par la communauté internationale à la résilience et à la force du peuple palestinien au fil des ans, ce qui doit renforcer nos efforts collectifs pour mettre fin à ses souffrances. Nous réaffirmons notre appui aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et à leur mise en œuvre en ce qui concerne le droit inaliénable

du peuple palestinien à créer un État palestinien et la réalisation de la solution des deux États sur la base des frontières de 1967.

En ma qualité de Président du Comité spécial, je réaffirme son appui indéfectible au peuple palestinien, alors qu'il s'efforce de faire valoir ses droits légitimes, et nous prions vraiment pour que la sagesse et la prudence l'emportent face aux défis considérables auxquels les deux parties sont confrontées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Sri Lanka de sa déclaration importante. Nous saluons les efforts que le Comité spécial continue de déployer pour contribuer au règlement de la question de Palestine ainsi que la participation active du pays de M. Pieris aux activités du Comité.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à M^{me} Fatima Kyari Mohammed, Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui va donner lecture d'un message du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat.

M^{me} Mohammed (Union africaine) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi d'être ici aujourd'hui, et je remercie le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir aimablement invitée à participer à cette séance spéciale et à prononcer un message au nom de S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, qui n'a malheureusement pas pu être présent aujourd'hui.

« Cette célébration annuelle est l'occasion pour l'Union africaine de réaffirmer sa solidarité avec le peuple palestinien. Nous continuons de reconnaître et de saluer la bravoure et la détermination du peuple palestinien dans sa lutte contre l'occupation et de soutenir son désir légitime de créer un État palestinien indépendant, une terre où il peut être libre et vivre en paix ; une terre où les femmes et les enfants peuvent vivre leur vie quotidienne sans la peur de l'inconnu ; une terre où la jeunesse peut s'épanouir et où la société peut retrouver son unité.

Cette année en particulier, le peuple palestinien a enduré de nombreuses épreuves qui ont causé des destructions humaines et matérielles dévastatrices, et qui ont fait régresser le développement déjà fragile de communautés vulnérables. Nous avons assisté à une escalade

de la violence entre frères, et les victimes de ces affrontements sont toujours les plus innocents et les plus vulnérables. Les attaques et les violations incessantes des droits fondamentaux de personnes innocentes, sous quelque forme que ce soit, sont condamnables et la communauté internationale doit assumer pleinement sa responsabilité de protéger les citoyens innocents en obligeant les auteurs de ces actes à respecter le droit international.

L'Union africaine continue d'appeler à la mise en œuvre de toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la Palestine adoptées depuis 1947, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 2334 (2016), qui visent à mettre fin à tous les conflits armés et à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et qui défendent le droit fondamental des réfugiés et des prisonniers palestiniens de bénéficier d'une aide humanitaire, ainsi que celles qui reconnaissent que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international.

Le conflit entre les deux États préoccupe vivement la communauté internationale. Divers acteurs régionaux et internationaux ont pris part à la recherche d'une paix durable entre les deux nations. Tout en notant qu'une solution durable est nécessaire pour garantir la coexistence des deux nations afin de permettre à leurs populations de vivre dans un climat de paix et de stabilité, nous devons rappeler à nouveau que le chemin vers une paix et une stabilité durables nécessite que le processus de paix et les solutions recherchées soient non seulement acceptables, mais garantissent les droits de toutes les parties.

Au cours des presque 60 ans d'histoire de l'organisation continentale africaine, depuis sa création en tant qu'Organisation de l'Unité africaine et sa restructuration en tant qu'Union africaine, l'Union a toujours été très claire quant à sa position sur la question de Palestine et d'Israël. Une solution à deux États est essentielle à la coexistence pacifique. Nous rappelons également la Déclaration adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui demandait notamment aux États membres de

l'Union africaine qui ont reconnu et entretiennent des relations avec l'État d'Israël de déclarer ouvertement que leur reconnaissance était basée sur les frontières de 1967, de réaffirmer qu'ils reconnaissent l'État de Palestine à l'intérieur de ces frontières, de s'abstenir de toute action qui pourrait saper les bases d'une solution définitive prévoyant deux États et de demander instamment aux États membres de tenir compte, dans toute coopération avec l'État d'Israël, du fait que cette coopération ne soutient pas l'occupation israélienne au détriment de l'appui de l'Afrique à la cause palestinienne, conformément aux nobles idéaux et au noble fondement sur lesquels l'Union africaine est établie, dont le premier est le droit des peuples à l'autodétermination.

Le message est clair, et nous devons trouver un moyen d'aller au-delà des déclarations et de joindre le geste à la parole tout en appelant au dialogue et aux négociations en vue d'un règlement pacifique du conflit. Continuons de promouvoir un message de paix et exhortons toutes les parties impliquées dans ce conflit à renoncer aux politiques, actions et provocations unilatérales qui pourraient exacerber la situation en matière de sécurité et les tensions au Moyen-Orient. Toutes les parties doivent reconnaître qu'il n'existe pas de solution militaire à ce conflit de longue date. Une solution juste, pacifique et durable au conflit ne peut être obtenue que par des principes établis basés sur l'existence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et l'harmonie dans le cadre des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, je voudrais conclure en réaffirmant notre détermination à collaborer avec la communauté internationale en vue d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Nous devons reconnaître qu'aucun progrès ne peut être réalisé si les deux parties ne conviennent pas ensemble d'une voie à suivre fondée sur les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, le droit international et les accords conjoints. C'est la seule façon pour les deux États d'envisager un avenir où les deux parties pourront vivre dans la paix et la stabilité. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Fatima Kyari Mohammed pour la déclaration forte

qu'elle a faite au nom du Président de la Commission de l'Union africaine, ainsi que pour l'attention personnelle et le dévouement qu'elle apporte à la question de Palestine.

C'est avec plaisir que je vais maintenant donner la parole à S. E. M. Maged Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui va donner lecture d'un message de M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes.

M. Abdelaziz (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de donner lecture d'une déclaration de S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« Je transmets mes salutations à toutes les personnes présentes à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien célèbre chaque année afin de réaffirmer notre engagement envers le peuple palestinien et sa juste cause, ainsi que pour réaffirmer notre plein soutien à ses droits légitimes et inaliénables, au premier rang desquels figure son droit à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale.

En cette journée, nous respectons et notons avec satisfaction la volonté et la lutte de ce peuple résilient et nous lui envoyons un message de solidarité et d'espoir. Les faits récents ont rendu le monde plus conscient de la lutte légitime du peuple palestinien et des circonstances entourant l'occupation raciste à laquelle il fait face courageusement et inlassablement avec une foi inébranlable en sa juste cause. Grâce à cette lutte, nous avons entendu pour la première fois des expressions telles que « ségrégation raciale » et « déplacement forcé » utilisées à plusieurs reprises dans les médias internationaux et dans diverses instances pour désigner les horreurs commises en Palestine occupée, que ce soit à Jérusalem-Est, à Cheik Jarrah et Silwan ou dans d'autres quartiers palestiniens, ainsi que dans la bande de Gaza occupée. En mai, une campagne militaire destructrice a été lancée contre Gaza, entraînant le martyre de 259 Palestiniens, dont 66 enfants. Le *New York Times* a publié des photos de ces horreurs en première page.

La population de Gaza continue de subir un siège inhumain et injuste imposé par Israël. Nous sommes confrontés à un gouvernement israélien qui incarne les aspects les plus racistes et brutaux des concepts de droite. Il ne croit pas en une solution des deux États ni au droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Son programme principal vise à étendre les colonies de peuplement, à promouvoir la judaïsation et à opprimer et torturer les Palestiniens. Malheureusement, le soutien international écrasant en faveur d'une solution des deux États comme seule base d'un règlement final n'a pas pu être traduit en une réalité négociée et tangible entre les parties palestinienne et israélienne. Par conséquent, le Gouvernement israélien a la liberté d'imposer ses notions d'extrémisme de droite et d'intransigeance idéologique.

Une politique qui bloque la voie aux Palestiniens qui veulent la paix et la coexistence pacifique aura de graves répercussions sur l'avenir de cette région et sur ses chances de connaître une paix et une stabilité durables. La conviction que le statu quo peut durer éternellement est une illusion. La possibilité de parvenir à une solution des deux États ne durera pas éternellement, surtout si l'on considère que les fondements d'une telle solution s'érodent. Les autorités d'occupation les sapent quotidiennement en rognant les terres et en les judaïsant. La Puissance occupante finira par se trouver dans une impasse éthique et existentielle majeure dont elle ne comprend pas la gravité.

Il est grand temps de passer de la gestion des conflits et des solutions temporaires à un règlement définitif et à une solution durable. Je voudrais ici me féliciter des paroles du Président Mahmoud Abbas de l'État de Palestine dans le discours qu'il a prononcé à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session (voir A/76/PV.12). Il a réaffirmé l'importance de parvenir à la paix au moyen d'une feuille de route, qui, si elle est ignorée, aura des répercussions dont nous avons averti le monde. Sa déclaration importante a clairement souligné la responsabilité de la communauté internationale pour faire respecter les résolutions de la légitimité internationale et préserver les possibilités de parvenir à la solution des deux États.

Nous exhortons la communauté internationale à fournir tout l'appui possible pour permettre au Quatuor de retrouver son rôle pionnier et de s'acquitter de sa tâche concernant cette cause, qui est liée à la paix et à la sécurité internationales. Nous appelons à l'organisation d'une conférence de paix internationale qui puisse incarner la détermination internationale et la conscience mondiale rejetant le dernier régime colonial de l'humanité, aboutissant à la fin de l'occupation israélienne et à la création d'un État palestinien indépendant et souverain dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux paramètres internationalement convenus, aux résolutions de l'ONU et à l'Initiative de paix arabe.

La Ligue des États arabes remercie tous les peuples libres du monde qui sont solidaires du peuple palestinien et appuient sa juste cause. Nous rendons hommage aux Palestiniens qui luttent, où qu'ils soient et en particulier dans les territoires palestiniens occupés, pour leur résilience et leur détermination inébranlable, ainsi que pour la façon dont ils restent debout, courageusement, face à l'occupation, à l'agression et au terrorisme. La juste cause palestinienne restera la cause de tous les peuples libres du monde jusqu'à ce que la liberté et l'indépendance du peuple palestinien aient été rétablies ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Abdelaziz de son importante déclaration du nom de la Ligue des États arabes, qui est un partenaire actif du Comité.

Je donne maintenant la parole à M. Agshin Mehdiyev, Observateur permanent de l'Organisation de la coopération islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui va donner lecture d'un message de M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique.

M. Mehdiyev (Organisation de la coopération islamique) (*parle en anglais*) : Je prononce la présente déclaration au nom de M. Hissein Brahim Taha, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

« Tout d'abord, j'ai le plaisir d'exprimer ma profonde et sincère gratitude à l'ONU et à ses organes, en particulier le Comité pour l'exercice

des droits inaliénables du peuple palestinien et les membres de son bureau, pour leurs efforts et leurs initiatives efficaces à l'appui de la cause palestinienne et de la promotion de la solidarité internationale avec le peuple palestinien dans sa lutte pour recouvrer ses droits légitimes.

Cette année, notre commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien intervient à un stade critique pour la cause palestinienne, compte tenu de la poursuite des pratiques d'Israël, Puissance occupante, qui visent à perpétuer son occupation coloniale de la terre palestinienne au moyen de ses politiques, qui sont basées sur l'agression, le déplacement forcé, le nettoyage ethnique, les implantations, la judaïsation, la confiscation de terres, la destruction de biens et la négation des droits nationaux légitimes du peuple palestinien. Aujourd'hui, je réitère le rejet et la condamnation par l'OCI des mesures d'occupation d'Israël et de ses pratiques illégales tendant à imposer des faits nouveaux sur le terrain, à modifier le caractère démographique de la ville occupée d'Al-Qods al-Charif, à supprimer les identités arabes et islamiques, à expulser des citoyens palestiniens de leur foyer dans les quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan, à profaner des lieux sacrés, à y violer la liberté de culte et à tenter d'isoler la ville d'Al-Qods al-Charif de ses alentours palestiniens. Il est donc essentiel de mettre fin à ces pratiques israéliennes, qui constituent une violation flagrante des résolutions de la légitimité internationale et alimentent la violence, l'extrémisme et le racisme, au risque de déclencher un conflit religieux aux répercussions imprévisibles.

Dans le même contexte, je tiens également à souligner que le principe de la souveraineté de l'État ne devrait pas servir de prétexte à Israël pour consolider son occupation coloniale et légitimer ses politiques, qui enfreignent le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. À cet égard, nous appelons les États qui ont ouvert des missions diplomatiques ou consulaires à Al-Qods al-Charif, ou les y ont déplacées, à respecter leurs obligations et à faire en sorte que leurs positions soient conformes aux dispositions du droit international

et aux résolutions jouissant d'une légitimité internationale en ce qui concerne la ville.

Israël, Puissance occupante, persiste à défier la volonté de la communauté internationale en menant sa politique qui consiste à construire et étendre des implantations dans les territoires palestiniens occupés en 1967. Ce faisant, il compromet sans cesse les efforts déployés pour obtenir la paix, les occasions d'y parvenir et la possibilité de concrétiser la vision de la solution des deux États. En outre, son comportement constitue une violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. Le sort des prisonniers palestiniens dans les centres de détention israéliens reste un problème de déni de justice et un crime incarné dans les pratiques odieuses, inhumaines et injustes de l'occupation israélienne contre les personnes incarcérées. Je souligne à cet égard que l'impunité continue d'Israël, Puissance occupante, consolide l'absence de justice et encourage Israël à commettre d'autres crimes avérés et d'autres violations des droits du peuple palestinien. À cet égard, j'appelle l'ONU à assumer ses responsabilités en tenant Israël responsable de ses crimes et de ses violations constantes du droit international et en mettant un terme à son occupation de la terre palestinienne.

Alors qu'aujourd'hui nous renouvelons notre appel aux États du monde qui n'ont pas encore reconnu l'État de Palestine à le faire promptement pour contribuer à l'instauration de la paix, nous insistons aussi sur la nécessité de mobiliser la communauté internationale, en particulier le Quatuor pour le Moyen-Orient, et de parrainer une solution politique fondée sur les paramètres convenus, y compris les principes du droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU.

Pour terminer, nous réaffirmons l'appui solidaire de l'OCI au peuple palestinien dans sa quête visant à recouvrer ses droits nationaux inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et la création d'un État indépendant sis dans les frontières de 1967, avec Al-Qods al-Charif pour capitale, et à trouver une solution juste à la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'ONU ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mehdiyev de sa déclaration, et je tiens à souligner que le Comité apprécie son important message, le fort appui de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) aux activités du Comité et l'excellent esprit de collaboration et de coopération entre l'OCI et le Comité sur la question de Palestine.

Je donne maintenant la parole à M. Yashar Aliyev, Représentant permanent de l'Azerbaïdjan après de l'Organisation des Nations Unies, qui va faire une déclaration au nom du Mouvement des pays non alignés.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Mouvement des pays non alignés. En cette occasion solennelle de célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa solidarité inébranlable avec le peuple palestinien et son appui à ses droits humains inaliénables, y compris l'autodétermination et l'indépendance. Nous renouvelons notre engagement constant en faveur des efforts déployés pour trouver une solution juste et durable à la question de Palestine et instaurer une paix et une sécurité véritables au Moyen-Orient, sur la base du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU.

Le Mouvement des pays non alignés salue une fois de plus le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division des droits des palestiniens du Secrétariat de l'ONU pour leur important travail et leur précieuse assistance à cet égard, conformément aux mandats que leur a confiés l'Assemblée générale. De même, le Mouvement salue une fois de plus les efforts déployés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA), qui apporte à 5,7 millions de réfugiés palestiniens une assistance humanitaire, une aide au développement, des secours d'urgence et une protection essentiels dans toutes ses zones d'opération. Nous exprimons également notre sincère reconnaissance à tous les organismes des Nations Unies dotés de programmes spécifiques qui fournissent un appui indispensable au peuple palestinien, notamment aux femmes et aux enfants. Compte tenu de la grave situation financière à laquelle l'UNRWA est actuellement confronté, le Mouvement des pays non alignés appelle à nouveau tous les États à lui apporter un appui financier prévisible et suffisant afin d'assurer la continuité de ses programmes d'aide vitaux pour faire

face aux besoins croissants, étant donné sa contribution tangible à la stabilité régionale.

Cette année marque, hélas, le cinquante-quatrième anniversaire de l'occupation militaire israélienne illégale du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est et d'autres territoires arabes, en 1967. Cette année marque également le soixante-quinzième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 181 (II), le mandat de partition de la Palestine, et en mai, c'était le soixante-treizième anniversaire de la tragique Nakba qui a frappé le peuple palestinien en 1948. Ces occasions solennelles incitent le Mouvement des pays non alignés à réitérer ses appels de longue date pour intensifier tous les efforts nécessaires afin de mettre un terme à cette injustice et de promouvoir une solution pacifique et juste. La communauté internationale se doit d'agir sans tarder pour assumer ses responsabilités et ses obligations concernant la question palestinienne jusqu'à ce qu'une solution équitable soit trouvée.

En octobre 2019, le Comité ministériel du Mouvement des pays non alignés sur la question de Palestine s'est réuni à Bakou pour examiner l'évolution récente de la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. La situation reste malheureusement critique et intenable. Les Ministres ont souligné leur profond regret de voir le peuple palestinien continuer de souffrir sous le joug de l'occupation militaire, du blocus et de l'oppression d'Israël et d'être privé de ses droits fondamentaux. Ces droits sont délibérément et systématiquement bafoués par la Puissance occupante, qui poursuit ses activités de colonisation du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et continue d'imposer une peine collective à des enfants, des femmes et des hommes palestiniens innocents et sans défense. Elle continue de commettre de graves violations des droits humains, dont beaucoup peuvent constituer des crimes de guerre. Toute cette situation cause un traumatisme profond et de grandes souffrances à la population civile palestinienne, en particulier dans la bande de Gaza, où la situation humanitaire est catastrophique et devient intenable et invivable. Dans sa déclaration politique adoptée à l'unanimité, le Comité ministériel a notamment renouvelé l'appel du Mouvement à la cessation de toutes ces violations du droit international, y compris du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme, ainsi qu'au respect du droit international et de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU. Le Comité ministériel a également réaffirmé sa solidarité constante avec le

peuple palestinien et son appui indéfectible à ses droits inaliénables et à sa juste cause.

Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'une solution juste, durable et globale à la question de Palestine demeure une responsabilité permanente de l'ONU jusqu'à ce qu'elle soit réglée de manière juste et satisfaisante sous tous ses aspects. Le Mouvement souligne la nécessité de mobiliser d'urgence les efforts multilatéraux pour promouvoir un horizon politique crédible et une solution juste sur la base du droit international, ainsi que de déployer des efforts pour améliorer la situation humanitaire et socioéconomique du peuple palestinien.

Aujourd'hui, le Mouvement regrette profondément que le sort du peuple palestinien se soit aggravé et qu'une solution juste reste hors de portée, malgré ses décennies de participation de bonne foi aux efforts de paix, malgré son attachement avéré à la solution des deux États pour la paix, malgré son respect du droit international et malgré les compromis douloureux qu'il a consentis. Étant donné la paralysie du Conseil de sécurité sur cette question, en dépit des devoirs que lui impose la Charte des Nations Unies, la situation ne fait que s'envenimer et l'instabilité augmente. Cela doit être un motif de grave préoccupation pour la communauté internationale et doit l'inciter à prendre des mesures urgentes pour amener Israël à répondre de ses violations et à y mettre fin, notamment toutes les activités illégales de colonisation et d'annexion dans toutes les parties du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions préserver les perspectives de paix, mettre fin à l'occupation israélienne et réaliser la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967 et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, aux principes de Madrid et à l'Initiative de paix arabe. Toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les obligations découlant du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève de 1949 ainsi que le droit humanitaire et le droit des droits de l'homme, doivent être appliqués.

Aujourd'hui, le Mouvement des pays non alignés réitère également son appel à la levée totale et immédiate du blocus illégal de la bande de Gaza par Israël, qui continue de nuire gravement à tous les aspects de la vie de la population civile palestinienne à Gaza, en lui imposant une crise humanitaire terrible qui est exacerbée par l'actuelle pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et constitue une peine

collective à grande échelle. Nous réitérons également notre vive préoccupation quant au fait qu'Israël, qui a commis d'innombrables violations, notamment en tuant et en blessant des civils palestiniens innocents et sans défense, dont des enfants et des femmes, n'a pas été amené à rendre des comptes. Ce non-respect du principe de responsabilité alimente une culture d'impunité et déstabilise la situation sur le terrain tout en hypothéquant les perspectives de paix. Une action urgente de la communauté internationale s'impose pour répondre à ces graves violations et mettre fin à cette situation injuste.

La solidarité de la communauté internationale avec la juste cause palestinienne doit s'exprimer en accompagnant tous les efforts déployés dans ce sens et en appuyant la réalisation des droits du peuple palestinien et de l'indépendance et de la souveraineté de l'État de Palestine dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes, ainsi que l'adhésion de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'État Membre à part entière.

Enfin, en ce jour important, le Mouvement des pays non alignés réaffirme son attachement indéfectible à un règlement juste, durable, global et pacifique du conflit israélo-palestinien, qui est au cœur du conflit arabo-israélien. Cette solution pacifique reste un objectif de longue date du Mouvement. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés réaffirme aujourd'hui son engagement sans faille en faveur du rétablissement du droit inaliénable du peuple palestinien héroïque à l'autodétermination, y compris son droit de vivre dans un État de Palestine indépendant, démocratique et viable, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi que d'une solution juste à la détresse des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, autant d'éléments qui sont les piliers d'une paix juste et durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Aliyev du message très important du Mouvement des pays non alignés et, par son intermédiaire, je voudrais réitérer nos remerciements pour l'appui indéfectible du Mouvement à la cause du peuple palestinien.

J'ai maintenant l'honneur d'annoncer que le Comité a reçu des messages de soutien et de solidarité de la part d'un grand nombre de chefs d'État et de gouvernement, de ministres des affaires étrangères, de gouvernements et d'organisations. Je vais donner lecture

de la liste des hauts responsables qui les ont envoyés, dans l'ordre dans lequel les messages ont été reçus.

Nous avons reçu des messages des chefs d'État des pays suivants : République démocratique populaire lao, Sénégal, Égypte, Chine, Nicaragua, Viet Nam, Maroc, Jordanie, Indonésie, Sri Lanka, Turquie, Liban, République islamique d'Iran, Brunei Darussalam, Maldives et République bolivarienne du Venezuela.

Nous avons reçu des messages des chefs de gouvernement des pays suivants : l'Inde, la Thaïlande, Malte, le Japon, l'Afrique du Sud, le Bangladesh et la Malaisie.

Le Comité a également reçu des messages des ministres des affaires étrangères des pays suivants : Kazakhstan, Philippines, Cuba, République arabe syrienne, Argentine, Bahreïn, État plurinational de Bolivie et Arabie saoudite.

Nous avons reçu des messages des gouvernements suivants : Algérie, Guyana et Namibie.

La Commission a également reçu des messages des organisations intergouvernementales suivantes : Union européenne et Ligue des États arabes.

Tous les messages de solidarité reçus seront publiés sur le site Web (<https://www.un.org/unispal>) consacré à la question de Palestine, qui est géré par la Division des droits des Palestiniens. La liste sera dûment mise à jour au fur et à mesure que de nouveaux messages seront reçus, y compris de la part d'organisations de la société civile.

Au nom du Comité, je tiens à exprimer notre sincère reconnaissance aux chefs d'État et de gouvernement, aux ministres des affaires étrangères, aux gouvernements et aux organisations que je viens de mentionner, ainsi qu'à tous les participants, pour les efforts qu'ils déploient sans relâche depuis les 54 années de l'occupation israélienne du territoire palestinien en vue de parvenir à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine, et pour l'appui qu'ils ont toujours apporté aux activités qui ont été confiées au Comité.

Avant de lever cette séance spéciale, je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui l'ont rendue possible, en particulier le personnel de la Division des droits des Palestiniens, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, du Département de l'information et du

Bureau des services centraux d'appui, les interprètes et toutes les personnes qui ont travaillé en coulisses.

Le 1^{er} décembre à 10 heures, l'Assemblée générale entamera son débat sur le point de l'ordre du jour intitulé « Question de Palestine », au cours duquel M. Neville Gertze, Représentant permanent de la Namibie et Vice-Président du Comité, présentera le projet de résolution de cette année au titre de ce point de l'ordre du jour (A/76/L.14) et le rapport annuel du Comité pour l'année 2021 (A/76/35). Je rappelle aux États Membres qu'il a été décidé que certaines résolutions annuelles

seraient désormais adoptées tous les deux ans et que, par conséquent, celles-ci ne seront pas mises aux voix avant la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale. Nous encourageons vivement les États Membres à prendre part aux discussions et à appuyer le seul projet de résolution présenté cette année, qui recueille traditionnellement une majorité écrasante et est intitulé « Règlement pacifique de la question de Palestine », qui sera examiné dans l'après-midi du 1^{er} décembre et présenté par mon ami M. Gertze.

La séance est levée à 12 h 15.